



Conseil de gestion
Séance du 5 février 2019

Délibération PNMI_2019_006

**Approbation du programme d'actions 2019
pour le Parc naturel marin d'Iroise**

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-1 et suivants et R. 334-1 et suivants,

Vu le décret n°2007-1406 du 28 septembre 2007 portant création du Parc naturel marin d'Iroise,

Vu l'arrêté conjoint du Préfet maritime de l'Atlantique et du Préfet du Finistère du 14 janvier 2019 portant renouvellement de la composition du Conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise,

Vu le plan de gestion du Parc naturel marin d'Iroise, adopté par le Conseil de gestion le 29 septembre 2010 et par le Conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées le 25 novembre 2010,

Article unique

Sur présentation de la présidente, le conseil de gestion, après en avoir délibéré, approuve unanimement le programme d'actions pour l'année 2019 pour le Parc naturel marin d'Iroise.

Le Conquet, le 5 février 2019

Nathalie SARRABEZOLLES
Présidente du Conseil de gestion



Programme d'actions année 2019

Affaire suivie par : Fabien Boileau

Le Parc naturel marin d'Iroise entre dans la 9^{ème} année de mise en œuvre de son plan de gestion. Le programme d'actions est construit à partir de projets pluriannuels déjà engagés, ainsi que de nouveaux projets. Ces projets sont composés d'actions annuelles ou récurrentes.

1) Présentation du budget alloué et de l'effectif pour l'année 2019.

Pour le programme d'actions 2019, le Parc naturel marin d'Iroise devrait disposer d'une dotation de l'Agence de 1 000 000€ directement imputée sur les projets. Ce budget est globalement stable par rapport à l'année 2018.

Ce budget, directement géré par l'équipe de Parc, est complété par la masse salariale, les charges courantes (loyers, assurances,...) et les investissements pour arriver à un budget global de 2.1M€.

Sur ce budget, 190 000€ sont dédiés au subventionnement d'actions concourant à la réalisation du plan de gestion et mises en œuvre à l'initiative de porteurs de projet.

L'effectif du Parc est de 25 agents, répartis de la manière suivante : 8 au service ingénierie dont 6 chargés de mission, 14 au service opérations dont 11 inspecteurs de l'environnement, 2 agents ayant des fonctions administratives, et un directeur. La chargée de communication, suite à un changement d'affectation après une promotion, n'a pas été remplacée. L'effectif en emploi permanents est de 21 agents, complété par 2 CDD recrutés sur fonds européens et 2 emplois « aidés ».

En 2019, le nombre d'emplois recrutés sur budgets externes devrait augmenter puisque le Parc a répondu à plusieurs appels à projet, financés par des fonds européens ou par l'association France filière pêche.

Le suivi budgétaire est centralisé au siège de l'Agence française pour la biodiversité.

2) Répartition du budget alloué et de l'effectif entre les différents axes stratégiques du Parc.

La stratégie pluriannuelle d'actions se décline chaque année en une vingtaine de projets. Chaque axe stratégique regroupe plusieurs projets décomposés en actions à mettre en œuvre dans le cadre de ce programme. Une présentation de l'effectif et du budget alloués à la réalisation de chaque axe stratégique permet d'avoir une vision globale des efforts mis en œuvre pour atteindre les objectifs à long terme du Parc.



La mise en œuvre et l'évaluation des mesures prises au titre des directives N2000 est un sujet transverse, comme le maintien de la reconnaissance « Man and Biosphère » de l'UNESCO, que l'on retrouvera dans de nombreux projets et dans plusieurs axes stratégiques (cf. tableau en annexe).

L'année 2019 permettra de poursuivre les projets structurants présentés et démarrés en 2018. Afin de garder un dynamisme dans la réalisation du plan de gestion 2010 – 2025 et de répondre aux attentes des acteurs du territoire, l'équipe du Parc a répondu à plusieurs appels à projet permettant de compléter le budget et surtout de recruter du personnel dédié.

Axe stratégique n°1

Soutenir et valoriser les bonnes pratiques des acteurs du monde maritime

Sous l'impulsion du Parc, des efforts en faveur de la biodiversité ont été réalisés par l'ensemble des acteurs du monde maritime. Pêcheurs, plaisanciers, gestionnaires de ports, prestataires de découverte du milieu marin... autant de partenaires qui ont fait évoluer leurs pratiques afin de les rendre plus durables. Pour aller encore plus loin, le Parc propose une série de projets permettant à ces acteurs du monde maritime de poursuivre des expérimentations en faveur du milieu marin, sans impacter l'équilibre économique de leurs entreprises.

	201 000€		380 jours/agents
	20%		13%

Projet n°1 : Pêcheurs partenaires

Le Parc entretient un partenariat privilégié avec les pêcheurs qui travaillent en Iroise. En 2019, nous continuerons à mettre en œuvre des actions telles que la formation à la lutte contre les pollutions marines ou le suivi des stocks de homard et langoustes. Par ailleurs, l'équipe du Parc a reçu un avis favorable des commissions « mer et littoral » des pays de Brest et de Cornouille (DLAL) pour un financement FEAMP afin de renforcer ses actions avec les pêcheurs professionnels partenaires. En particulier, les interactions entre les pêcheurs et les espèces protégées doivent faire l'objet d'une attention spécifique.

Principaux partenaires : CDPMEM 29 / CEDRE / CEPPOL / IFREMER / PELAGIS

Projet n°2 : Evaluation de l'efficacité des zones réglementées

Il existe dans le Parc plusieurs zones faisant l'objet d'une réglementation spécifique. C'est le cas notamment du cantonnement à crustacés de la chaussée de Sein et des zones exploitées pour l'*hyperborea*. Les mesures de gestion qui y sont appliquées doivent être évaluées. En 2019, 2020 et 2021, les protocoles de suivi du programme SLAMIR (suivi des laminaires en Iroise) validés en 2018 seront mis en œuvre, dans les zones exploitées par les pêcheurs goémoniers ciblant l'*hyperborea* et en dehors, pour comparer la biodiversité, les peuplements et la biomasse d'algue exploitable. Après une année de test, les agents du Parc s'engagent dans trois ans de suivi. Le suivi du cantonnement à langoustes de la chaussée de Sein sera également poursuivi à partir de pêche expérimentale et de marquage de géniteurs de grands crustacés.

Principaux partenaires : IFREMER / CDPMEM29 / MNHN / CNRS

Projet n°3 : Soutien aux activités littorales

Un soutien aux activités aquacoles sera maintenu et l'évaluation de la biomasse d'algues de rives, poursuivie. Le Parc continuera également à porter le label BIO pour les algues de rive mais les acteurs de la filière devront s'en saisir à court terme. Le Parc renforcera son soutien à l'expérimentation de l'aquaculture multitrophique intégrée sur son territoire.

Principaux partenaires : CRPMEM / CRC Bretagne Nord

Projet n°4 : Limitation de l'impact des activités portuaires

Ce projet s'inscrit dans la continuité d'un travail réalisé depuis plusieurs années. Il permet en particulier de limiter l'impact de l'utilisation des peintures antifouling. Le travail avec les autorités portuaires dans le cadre de la charte « ports propres » sera renforcé. Le Parc a déposé un dossier de demande de subvention sur le programme LEADER (fond européen) qui devrait permettre le recrutement d'un agent sur cette thématique. Les gestionnaires de zones de mouillage localisées sur

des habitats sensibles, et en particulier les herbiers de zostère, seront aidés afin qu'ils puissent faire évoluer les pratiques impactantes.

Partenaires : autorités portuaires / Finistère 360

Projet n°5 : Soutien aux écoacteurs



La charte « Guide partenaire du Parc » a été revue en 2018 et sera proposée à la signature des structures proposant des activités encadrées de sports de nature et de découverte de l'environnement marin. Elle est plus ambitieuse et doit permettre de limiter l'impact de cette activité sur les habitats et les espèces les plus fragiles. Elle est intégrée dans le projet BCHAT (cf. projet n°9) sur le tourisme durable dans les réserves de Biosphère.

Partenaires : tous acteurs du tourisme / PNRA

Axe stratégique n°2

Gérer durablement les espaces bénéficiant d'une reconnaissance particulière

Au fil des années, le Parc naturel marin d'Iroise s'est vu confier la gestion de zones protégées : Réserve naturelle nationale d'Iroise, sites N2000, sites du conservatoire du littoral... autant de secteurs à enjeux qu'il convient de continuer à protéger tout en maintenant les activités durables qui s'y déroulent.

	102 000€		635 jours/agents
	10%		21%

Projet n°6 : Gestion et extension de la réserve naturelle nationale d'Iroise

En 2019, le parc débutera son travail sur l'extension de la réserve naturelle nationale d'Iroise à l'ensemble des îlots de l'archipel de Molène ainsi qu'à leurs estrans. Cette mission confiée au Parc par le Préfet du Finistère et le Préfet maritime de l'Atlantique débutera par une phase de concertation au premier semestre puis par la transmission aux services de l'Etat des éléments constitutifs du nouveau décret. Parallèlement, les actions d'acquisition de connaissance et de gestion de l'actuelle réserve se poursuivront ; en particulier, les conclusions d'une étude approfondie sur l'océanite tempête seront valorisées et utilisées pour proposer de nouvelles mesures de suivi et de gestion de l'espèce.

Partenaires : Bretagne Vivante / Gestionnaires et propriétaires des îles et îlots de l'archipel de Molène/ État

Projet n°7 : Gestion de sites du conservatoire du littoral

En 2019, la rédaction du plan de gestion du marais de l'Aber, site du conservatoire du littoral confié en gestion au Parc depuis 2016, sera achevée. On entrera alors dans la phase d'application des mesures de gestion. Une étude sur la fréquentation du site sera menée afin de mieux comprendre et organiser les flux.

Partenaires : Mairie de Crozon / Conservatoire du littoral / SD de l'AFB

Projet n°8 : Actions sur les habitats N2000



Le projet LIFE MARHA, (Marine habitats) porté par l'Agence française pour la biodiversité, permettra de réaliser de nombreuses actions en faveur des habitats marins dans le Parc. Il s'agira notamment de renforcer la connaissance sur les sites N2000, en particulier sur l'intertidal et sur le subtidal rocheux, mais également de collecter les éléments qui permettront de faire évoluer le plan de gestion du Parc, et de proposer des mesures permettant l'amélioration ou le maintien du bon état de conservation des habitats marins.

Partenaires : Bureaux d'étude / IFREMER

Axe stratégique n°3

Transmettre la connaissance et favoriser l'accès aux patrimoines naturel et culturel

La transmission de la connaissance sur le patrimoine est le meilleur gage de sa protection. Le Parc souhaite conforter sa politique de médiation et rendre complémentaires les prestations, sites et expositions proposées au grand public. La réalisation du projet européen INTERREG sur le tourisme durable dans les réserves de biosphère (BCHT pour « biocultural heritage tourism ») permet de travailler sur ce sujet en profondeur.

	193 000€		420 jours/agents
	19%		14%

Projet n°9 : Projet INTERREG « BCHT »

Le Parc naturel marin d'Iroise et le Parc naturel régional d'Armorique, co-gestionnaires de la réserve de biosphère des îles et de la mer d'Iroise, ont monté un projet INTERREG dénommé « BCHT » pour « Bio Cultural Heritage Tourism » ; il a démarré en 2018. Ce projet permet de travailler au développement de nouveaux outils de médiation en réorientant les flux touristiques vers des sites aujourd'hui peu exploités, dans le respect des enjeux de protection. C'est également dans le cadre de ce projet qu'un nouvel espace muséographique sera créé au sein de la maison de l'environnement de Molène.

Partenaires : PNRA / Réserves de Biosphère du marais Audomarois (Haut de France), de Brighton beach et du North Devon (UK) / acteurs du tourisme en Iroise

Projet n°10 : Animation et pédagogie

La compréhension des enjeux de protection et de développement durable des activités dépendantes de la mer passe par la formation et l'information des publics. En 2019, le partenariat avec le rectorat se poursuivra avec le projet « Les P'tits mousses de l'Iroise » à destination du public scolaire. Cette programmation pédagogique s'inscrit dans le cadre national des aires marines éducatives développé par le ministère. Les animations estivales sur les navires desservant les îles de l'Iroise seront maintenues. De plus, les partenaires du Parc ayant signé les différentes chartes de bonnes pratiques se verront proposer des formations adaptées à leurs activités.

Partenaires : Rectorat / Compagnie maritime Penn Ar Bed / signataires des chartes

Projet n°11 : Mise en valeur du patrimoine bâti

L'implication du Parc dans la valorisation des phares se poursuivra grâce à un partenariat dans le cadre du groupement d'intérêt public (GIP) « musée national des phares ». Les actions du Parc seront reprises par ce GIP, auquel l'Agence française pour la biodiversité contribuera.

Partenaires : GIP Musées national des phares / Collectivités territoriales

Projet n°12 : Patrimoine immatériel


Le Parc naturel marin d'Iroise participera à la réalisation d'un ouvrage culinaire basé sur les recettes locales dans les 9 parcs naturels marins français. Ce projet inter-parc permettra de valoriser des savoir-faire locaux et des espèces dont l'exploitation est durable.

Partenaires : Tous parcs naturels marins

Axe stratégique n°4

Lutter contre les atteintes à l'environnement.

Depuis sa création, le parc a acquis des connaissances utiles pour réduire les atteintes à l'environnement. Il s'agira de maintenir l'effort en matière de police de l'environnement et de lutter contre les sources de pollution, en particulier celles venant de la terre.

	102 000€		395 jours/agents
	10%		14%

Projet n°13 : Lutte contre les pollutions

Le Parc a identifié les principales sources de pollution de ses eaux et des sédiments dans ses ports. Des actions de lutte contre ces pollutions doivent être renforcées. En plus de l'accompagnement des gestionnaires de ports, il s'agit d'identifier la source des pollutions sur les différents cours d'eau et exutoires qui débouchent dans le Parc afin de proposer des solutions adaptées. Ce travail sera réalisé avec les services de l'État au sein de la Mission interservice de l'eau et de la nature du Finistère (MISEN) et en étroite collaboration avec les collectivités territoriales. La lutte contre les pollutions par les macrodéchets sera également poursuivie. En particulier, de nouvelles opérations de nettoyage seront organisées, sur les sites côtiers d'échouage dans des zones peu accessibles et en plongée à proximité ou dans les ports. Des bacs à marée seront déployés sur le territoire des communes volontaires et des plaques de signalisation seront mises en place sur les bouches d'évacuation des eaux pluviales pour sensibiliser le public.

Partenaires : État / collectivités territoriales / service départemental de l'AFB

Projet n°14 : Prévention des atteintes à l'environnement

Un arrêté du Préfet limitant la circulation sur les estrans de l'archipel de Molène en période de ponte des oiseaux marins sera mis en place. Cette mesure de protection forte doit s'accompagner de mesures de prévention. Une signalisation sera mise en place pour informer les usagers de ces nouvelles règles et du dérangement occasionné par la présence sur ces sites sensibles.

Partenaires : État / propriétaires des îles concernées

Projet n°15 : Contrôle des activités

Les opérations de surveillance et de contrôle se poursuivront en 2019. Les actions de police administrative ou judiciaire seront orientées sur les activités ayant un impact potentiel sur l'environnement marin. Les propositions d'avis pour le conseil de gestion, et en particulier les prescriptions, seront rédigées de façon à être facilement contrôlables.



Partenaires : Tous services de police / CACEM / DDTM

Axe stratégique n°5

Mieux connaître et protéger les habitats et les espèces

En 2018, le Parc a engagé des projets structurants sur des thématiques encore peu étudiées. Il s'agit en particulier de mieux comprendre la dynamique du front d'Ouessant – des liens entre les masses d'eau, la production primaire, le zooplancton et les poissons pélagiques comme la sardine - et de mieux intégrer dans la politique du Parc les fonctionnalités de certaines zones d'intérêt halieutiques.

De nouveaux questionnements sont également apparus et de nouveaux projets sont donc prévus pour y répondre.

	418 000€		1048 jours/agents
	41%		34 %

Projet n°16 : Connaissance des cétacés

La connaissance du domaine vital des groupes côtiers de grand dauphin est une information importante pour mieux gérer ces populations. Un test de suivi par télémétrie (localisation de certains individus par balise) permettra de mieux déterminer l'évolution de leur habitat. En parallèle, un suivi expérimental de l'ADN environnemental complètera les données relatives à l'ensemble des espèces de cétacés fréquentant le périmètre du Parc.

Partenaires : UBO / PELAGIS (Université de la Rochelle)

Projet n°17 : Étude du front thermique d'Ouessant

Les suivis effectués depuis 7 ans sur la production primaire en Iroise montrent une très grande influence du front thermique sur l'ensemble des masses d'eau du Parc naturel marin. Ces phénomènes influent sur la dynamique des populations pélagiques en fournissant en abondance les sels nutritifs nécessaires à leur développement. Le zooplancton qui est très dépendant de ces apports transporte dans son sillage ses prédateurs et en particulier les petits poissons pélagiques comme la sardine. Il s'agit à présent de mieux comprendre ces phénomènes. Un projet de financement européen porté par l'IFREMER et le Parc devrait permettre d'approfondir les connaissances dans ce domaine.

Principaux partenaires : IUEM / CNRS / IFREMER

Projet n°18 : Identification des zones fonctionnelles halieutiques

Plusieurs actions se poursuivront afin de mieux comprendre l'importance de certaines zones pour le cycle d'espèces halieutiques. Des opérations d'acquisition de connaissances seront poursuivies en baie de Douarnenez sur l'abondance et la diversité des peuplements de poissons. De nouvelles méthodes de suivi seront testées afin de comparer la situation de la baie de Douarnenez avec des secteurs similaires sur la façade Atlantique et Manche Ouest. Par ailleurs, les équipes du Parc participeront au projet RECRRU visant à mieux connaître la phase juvénile des crustacés (homard, tourteau, langouste, araignée) ; l'idée étant à terme de pouvoir intégrer ces connaissances dans le processus de gestion de ces espèces.

Principaux partenaires : IFREMER / UBO

Projet n°19 : Tableau de bord et expertise

Le tableau de bord est un outil essentiel permettant au conseil de gestion d'appréhender l'évolution des milieux et espèces. Un travail d'actualisation a débuté afin que l'ensemble des indicateurs soient représentatifs de l'état des habitats et espèces qu'ils mesurent. Une harmonisation de certains indicateurs doit être entreprise entre les différents parcs naturels marins français. L'équipe du Parc continuera à apporter toute son expertise au conseil de gestion.

Glossaire des acronymes :

AFB	Agence française pour la biodiversité
CACEM	Centre d'appui au contrôle de l'environnement marin
CCPI	Communauté de communes du pays d'Iroise
CDPMEM	Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins
CEDRE	Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux
CEPPOL	Centre d'expertise pratique de lutte antipollution
CRPMEM	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins
DCE	Directive cadre sur l'eau
DCSMM	Directive cadre stratégie pour le milieu marin
DDTM	Direction départementale des territoires et de la mer
DLAL	Développement local par les acteurs locaux
DML	Délégation à la mer et au littoral
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
FEAMP	Fond européen pour les affaires maritimes et le pêche
GIP	Groupement d'intérêt public
IFREMER	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
IUEM	Institut universitaire européen de la mer
MAB	Man and biosphère
MNHN	Muséum national d'histoire naturelle
ONCFS	Office national de la chasse et de la faune sauvage
PNRA	Parc naturel régional d'Armorique
UBO	Université de Bretagne Occidentale
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature

Correspondance avec le plan de gestion

La correspondance des projets avec le plan de gestion et les objectifs européens est présentée dans un tableau annexe.

Pour la DCSMM, les objectifs sont ceux fixés dans l'arrêté inter préfectoral 034/2016 – 64/2016
Pour la DCE, les mesures sont celles définies dans le programme de mesures Loire-Bretagne 2016-2021.

Pour N2000, on prendra en compte les habitats et espèces listés aux annexes des directives Oiseaux et Habitats.

Annexe – Correspondance entre la stratégie d’actions, les projets et le plan de gestion du Parc naturel marin.

STRATEGIE D’ACTIONS 2017 - 2019	PROGRAMME D’ACTIONS 2018		PLAN DE GESTION		N2000 / OSPAR / DCSMM ¹ / DCE / MAB	TABLEAU DE BORD
Axes stratégiques	Projet	Durée du projet	Finalité(s) auquel répond le projet	Sous-finalité(s) auquel répond le projet		
Soutenir et valoriser les bonnes pratiques des acteurs du monde maritime	Pêcheurs partenaires	2017-2019	Chap. II.1 Disposer durablement d’une biomasse exploitable Chap. II.3 Optimiser l’efficacité économique de la pêche professionnelle Chap. II.6 Contribuer à la création d’une identité commune des pêcheurs à l’échelle du Parc naturel marin d’Iroise	Chap. II.1.1 Préserver les capacités productives et reproductives des stocks emblématiques Chap. II.1.3 Adapter la pression de pêche à la biomasse disponible Chap. II.1.4 Limiter les rejets d’espèces halieutiques Chap. II.3.1 Contribuer à la valorisation des stocks emblématiques	OBJECTIF DCSMM D3.1 OBJECTIF DCSMM D1.3 MAB N2000 (FR 58300018, FR 5302007, FR 5302006, FR 5312004, FR5310072)	<i>Indicateurs multiples</i>
	Evaluation de l’efficacité des zones réglementées	2018-2021	Chap. II.2 Optimiser les fonctionnalités des zones d’intérêt halieutique	Chap. II.2.1 Préserver les frayères remarquables et les zones de rassemblement Chap. II.2.2 Préserver les nourriceries remarquables	OSPAR N2000 (FR 58300018, FR 5302007) DCE : MIA0101(SDAGE) Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques	<i>Indicateurs principaux : captures par unité d’effort des stocks inféodés à l’Iroise</i>
	Soutien aux activités littorales	2017-2019	Chap. II.1 Disposer durablement d’une biomasse exploitable. Chap. II.4 Maintenir un tissu socio-économique local équilibré	Chap. II.1.2 Mettre en adéquation le taux d’exploitation des champs d’algues avec la biomasse en place Chap. II.4.3 Favoriser une aquaculture respectueuse de l’environnement	OBJECTIF DCSMM D3.1 OBJECTIF DCSMM D2.4 OBJECTIF DCSMM D6.5	<i>Indicateurs multiples</i>

¹ Référence : Arrêté inter préfectoral N°37/2016 – 064/2016
Conseil de gestion_5 février 2019_3

	Limitation de l'impact des activités portuaires	2017-2019	<p>Chap. III.2 Garantir un bon état chimique des masses d'eau de l'Iroise</p> <p>Chap. IV.2 Encourager des pratiques nautiques en harmonie avec l'espace marin</p>	<p>Chap. III.2.2 Obtenir un bon état chimique des masses d'eau de l'Iroise par rapport aux sédiments de dragages</p> <p>Chap. III 2.3 Obtenir un bon état chimique des masses d'eau par rapport au carénage et à la réparation navale</p> <p>III.2.5 Obtenir un bon état chimique des masses d'eau de l'Iroise par rapport aux macrodéchets</p> <p>Chap. IV.2.2 Garantir une plaisance propre dans les espaces portuaires et zones de mouillage</p>	<p>OBJECTIF DCSMM D6.8 OBJECTIF DCSMM D8.1 OBJECTIF DCSMM D8.2 OBJECTIF DCSMM D10.2 OBJECTIF DCSMM D10.4 OSPAR</p> <p>DCE : MIA0101(SDAGE) Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques</p>	Sédiments de dragage
	Soutien aux écoacteurs	2017-2020	<p>Chap. IV.1.Favoriser une offre touristique professionnelle durable de découverte du milieu marin toute l'année</p> <p>Chap. IV.2 Encourager les pratiques nautiques en harmonie avec l'espace marin</p>	<p>Chap. IV.1.2. Favoriser une offre touristique de prestations encadrées de découverte des écosystèmes marins</p> <p>Chap. IV.1.3. Rendre les prestations touristiques non perturbatrices des cycles biologiques et habitats sensibles</p> <p>Chap. IV.2.3 Inciter à des pratiques et usages nautiques et de loisir en cohérence avec la fragilité des écosystèmes</p> <p>Chap. IV.2.5. Inciter à des usages nautiques professionnels éco-maîtrisés</p>	<p>OBJECTIF DCSMM OT.1 MAB N2000 (FR 58300018, FR 5302007, FR 5302006, FR 5312004, FR5310072)</p>	
	Gestion et extension de la réserve naturelle nationale d'Iroise	2017-2021	<p>Chap. I.1. Garantir les fonctionnalités écologiques des habitats remarquables</p> <p>Chap. I.2. Protéger les espèces remarquables à forte valeur patrimoniale</p>	<p>Chap. I.1.4. Préserver les habitats terrestres spécifiques des îles et des îlots</p> <p>Chap. I.1.3. Préserver les habitats marins particuliers</p> <p>Chap. I.2.2. Garantir les potentialités d'accueil des populations de mammifères marins et</p>	<p>N2000 (FR 58300018), MAB OBJECTIF DCSMM D6.1 OBJECTIF DCSMM D6.2 OBJECTIF DCSMM D6.3</p> <p>DCE : MIA0701 (SDAGE) Gérer les usages et la fréquentation sur un site</p>	<p>oiseaux et espèces végétales de la RNNI + Indicateurs oiseaux marins nicheurs du plan de gestion PNMI</p>

Gérer durablement les espaces bénéficiant d'une reconnaissance particulière				aquatiques Chap. I.2.1. Garantir les potentialités d'accueil de l'avifaune marine et terrestre	naturel	
	Gestion des sites du conservatoire du littoral	2016-2022	Chap. I.1. Garantir les fonctionnalités écologiques des habitats remarquables Chap. I.2. Protéger les espèces remarquables à forte valeur patrimoniale Chap. III.2. Garantir un bon état chimique des masses d'eau de l'Iroise	Chap. I.1.1. Préserver la dynamique des substrats meubles et de leurs biocénoses Chap. I.2.1. Garantir les potentialités d'accueil de l'avifaune marine et terrestre Chap. I.2.2. Garantir les potentialités d'accueil des populations de mammifères marins et aquatiques Chap. I.2.3. Garantir les potentialités d'accueil des élasmobranches Chap. III.2.1. Obtenir un bon état chimique des masses d'eau de l'Iroise par rapport aux polluants toxiques et diffus	N2000 (FR 58300018, FR 5302007, FR 5302006, FR 5312004, FR5310072) OBJECTIF DCSMM D1.2 OBJECTIF DCSMM D1.4 OBJECTIF DCSMM D6.1 OBJECTIF DCSMM D6.2 DCE : MIA0502 (SDAGE) Mettre en œuvre des opérations d'entretien ou de restauration écologique d'une eau de transition (lagune ou estuaire) MIA0101(SDAGE) Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques MIA0703 (SDAGE) Mener d'autres actions diverses pour la biodiversité	<i>Couleur de l'indicateur le plus déclassant</i>
	Actions sur les habitats N2000	2018-2025	Chap. I.1. Garantir les fonctionnalités écologiques des habitats remarquables Chap. I.2. Protéger les espèces remarquables à forte valeur patrimoniale Chap. II.2 Optimiser les fonctionnalités des zones d'intérêt halieutique	Chap. I.1.3. Préserver les habitats marins particuliers Chap. I.2.2. Garantir les potentialités d'accueil des populations de mammifères marins et aquatiques Chap. I.2.1. Garantir les potentialités d'accueil de l'avifaune marine et terrestre Chap.II.1.1. Préserver les capacités productives et reproductives des stocks emblématiques Chap.II.2.1. Préserver les frayères remarquables et les zones de	N2000 (FR 58300018, FR 5302007, FR 5302006, FR 5312004, FR5310072)	<i>Indicateurs multiples dont certains non définis. Ce projet doit permettre d'avancer sur la définition des indicateurs « habitats »</i>

				rassemblements de ressources halieutiques		
Transmettre la connaissance et favoriser l'accès aux patrimoines naturel et culturel	Projet INTEREG « BCHAT »	2018-2020	<p>Chap. I.1. Garantir les fonctionnalités écologiques des habitats remarquables</p> <p>Chap. I.2. Protéger les espèces remarquables à forte valeur patrimoniale</p> <p>Chap. IV.1. Favoriser une offre touristique professionnelle durable de découverte du milieu maritime toute l'année</p> <p>Chap. IV.2. Encourager des pratiques nautiques en harmonie avec l'espace marin</p> <p>Chap. V.1. Diversifier les publics pouvant bénéficier d'une éducation à l'environnement marin de l'Iroise</p> <p>Chap. VI.1. Mieux connaître le patrimoine culturel maritime de l'Iroise pour mieux le préserver</p> <p>Chap. VI.3. Faire du patrimoine culturel maritime un vecteur de développement pour le territoire</p>	<p>Chap. I.1.4. Préserver les habitats terrestres spécifiques des îles et des îlots</p> <p>Chap. I.2.1. Garantir les potentialités d'accueil de l'avifaune marine et terrestre</p> <p>Chap. IV.1.1. Favoriser une offre touristique de découverte des activités humaines</p> <p>Chap. IV.1.2. Favoriser une offre touristique de prestations encadrées de découverte des écosystèmes</p> <p>Chap. IV.1.3. Rendre les prestations touristiques non perturbatrices des cycles biologiques et habitats sensibles</p> <p>Chap. IV.1.4. Soutenir la population des îles dans l'expertise et la mise en œuvre d'un tourisme intégré</p> <p>Chap. V.1.3. Le grand public à la découverte du milieu marin de l'Iroise</p> <p>Chap. VI.1.1. Un patrimoine connu</p> <p>Chap. VI.1.2. Un patrimoine préservé</p>	<p>OBJECTIF DCSMM D1.1</p> <p>OBJECTIF DCSMM D1.2</p> <p>OBJECTIF DCSMM OT.1</p> <p>OBJECTIF DCSMM OT.2</p> <p>OBJECTIF DCSMM OT.3</p> <p>N2000 (FR 58300018, FR 5302007)</p> <p>MAB</p> <p>DCE : MIA0701 (SDAGE) Gérer les usages et la fréquentation sur un site naturel</p>	

	Animation et pédagogie	2008-2025	<p>Chap. V.1. Diversifier les publics pouvant bénéficier d'une éducation à l'environnement marin de l'Iroise</p> <p>Chap. V.2. Favoriser une éducation à l'environnement marin sur l'ensemble du territoire de l'Iroise, avec la participation de tous les acteurs</p> <p>Chap. V.3. Promouvoir une éducation de qualité, garante d'une meilleure protection du milieu marin</p>	<p>Chap. V.1.1. Les jeunes formés à l'environnement marin de l'Iroise</p> <p>Chap. V.2.1. Une éducation à l'environnement marin sur l'ensemble du territoire de l'Iroise</p> <p>Chap. V.3.2. Une éducation garante de la protection de l'environnement marin</p>	<p>N2000 (FR 58300018, FR 5302007, FR 5302006, FR 5312004, FR5310072)</p> <p>MAB</p> <p>OBJECTIF DCSMM OT.2</p> <p>OBJECTIF DCSMM OT.3</p>	Indicateurs non remis à jour
	Mise en valeur du patrimoine bâti	2018-2021	<p>Chap.VI.1. Mieux connaître le patrimoine culturel maritime de l'Iroise pour mieux le préserver</p> <p>Chap.VI.2 Favoriser l'accessibilité du patrimoine culturel maritime de l'Iroise</p>	<p>Chap.VI.1.2.Un patrimoine préservé</p>		
	Patrimoine immatériel	2018-2021	<p>Chap.VI.1. Mieux connaître le patrimoine culturel maritime de l'Iroise pour mieux le préserver</p>	<p>Chap.VI.1.1. Un patrimoine connu</p>		
Lutte contre les atteintes à l'environnement	Lutte contre les pollutions	2018	<p>Chap. III.1 Garantir un bon état écologique de la masse d'eau de l'Iroise</p> <p>Chap. III.2 Garantir un bon état chimique des masses d'eau de l'Iroise</p>	<p>Chap. III.1.3 Obtenir une bonne qualité de l'eau vis-à-vis de la problématique microbiologique pour soutenir et maintenir les activités de pêche et de tourisme</p> <p>Chap. III 2.5 Obtenir un bon état chimique des masses d'eau par rapport aux macro-déchets</p>	<p>OBJECTIF DCSMM D5.1</p> <p>OBJECTIF DCSMM D5.2</p> <p>OBJECTIF DCSMM D5.3</p> <p>OBJECTIF DCSMM D9.1</p> <p>OBJECTIF DCSMM D9.2</p> <p>OBJECTIF DCSMM D9.3</p> <p>OBJECTIF DCSMM D10.1</p> <p>OBJECTIF DCSMM D10.4</p> <p>N2000 (FR 58300018, FR 5302007, FR 5302006, FR 5312004, FR5310072</p> <p>OSPAR</p> <p>DCE :</p> <p>MIA0101(SDAGE) Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques</p> <p>MIA0504 (SDAGE) Réaliser une opération de restauration des habitats</p>	Indicateurs multiples

					marins dans les eaux côtière	
	Prévention des atteintes à l'environnement	2019-2022	<p>Chap. I.1. Garantir les fonctionnalités écologiques des habitats remarquables</p> <p>Chap. I.2. Protéger les espèces remarquables à forte valeur patrimoniale</p> <p>Chap. VII.1.3 Favoriser la bonne application des réglementations</p>	<p>Chap.VII.1.2 : Veiller au suivi des décisions et recommandations</p> <p>VII.1.3. :Favoriser la bonne application des réglementations</p> <p>Chap. I.1.4. Préserver les habitats terrestres spécifiques des îles et des îlots</p> <p>Chap. I.2.1. Garantir les potentialités d'accueil de l'avifaune marine et terrestre</p>	<p>N2000 (FR 58300018), MAB</p> <p>OBJECTIF DCSMM D6.1</p> <p>OBJECTIF DCSMM D6.2</p> <p>OBJECTIF DCSMM D6.3</p> <p>DCE : MIA0701 (SDAGE) Gérer les usages et la fréquentation sur un site naturel</p>	<p><i>oiseaux et espèces végétales de la RNNI</i></p> <p>+</p> <p><i>Indicateurs oiseaux marins nicheurs du plan de gestion PNMI</i></p>
	Contrôle des activités	Permanent	Chap. VII.1.3 Favoriser la bonne application des réglementations	<p>Chap.VII.1.2 : Veiller au suivi des décisions et recommandations</p> <p>VII.1.3. : Favoriser la bonne application des réglementations</p>	<p>N2000</p> <p>OBJECTIF DCSMM OT.3</p> <p>OBJECTIF DCSMM D5.1</p> <p>OBJECTIF DCSMM D8.3</p>	
Mieux connaître et protéger habitats et les espèces	Connaissance des cétacés	2019-2020	Chap. I.2. Protéger les espèces remarquables à forte valeur patrimoniale	Chap.I.2.2. Garantir les potentialités d'accueil des populations de mammifères marins et aquatiques	<p>OSPAR</p> <p>N2000 (FR 58300018, FR 5302007, FR 5302006, FR 5312004, FR5310072</p> <p>OSPAR</p> <p>OBJECTIF DCSMM D1.3</p> <p>OBJECTIF DCSMM D1.4</p> <p>OBJECTIF DCSMM D11.2</p>	<p><i>Indicateur grand dauphin uniquement</i></p>
	Étude du front thermique d'Ouessant	2018-2022	<p>Chap. II.1 Disposer durablement d'une biomasse exploitable.</p> <p>Chap. II.2 Optimiser les fonctionnalités des zones d'intérêt halieutique</p>	<p>Chap.II.1.1. Préserver les capacités productives et reproductives des stocks emblématiques</p> <p>Chap.II.2.1. Préserver les frayères remarquables et les zones de rassemblements de ressources halieutiques</p>	<p>DCE : MIA0101(SDAGE) Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques</p>	<p><i>Pas d'indicateurs renseignés sur cette thématique</i></p>

	Identification des zones fonctionnelles halieutiques	2017-2019	<p>Chap. III.1 Garantir un bon état écologique de la masse d'eau de l'Iroise</p> <p>Chap. II.2 Optimiser les fonctionnalités des zones d'intérêt halieutique</p>	<p>Chap. III.1.1 Garantir une bonne qualité générale d'eau pour conserver la biodiversité et la productivité</p> <p>Chap. II.2.2 Préserver les nourriceries remarquables</p>	<p>DCE : MIA0101(SDAGE) Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques</p>	<i>Indicateur sur les nourriceries</i>
	Tableau de bord et expertise	Permanent	VII.1. Bon fonctionnement des instances de décision et efficacité des processus de concertation	Chap.VII.1.1 : assurer le bon fonctionnement du conseil de gestion	<p>DCSMM</p> <p>DCE</p> <p>N2000 (FR 58300018, FR 5302007, FR 5302006, FR 5312004, FR5310072)</p> <p>MAB</p> <p>OSPAR</p>	<i>Indicateur sur la gouvernance</i>